



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2675

OBJET

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la séance du 7 novembre 2023 a été ajournée et s'est tenue comme suit :

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de novembre de 16 h 30 à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : BENABENT Henri, BERDOU Raymond, BESNARD Daniel, BLASQUEZ Jérôme, ESCANDE Jacques, EYCHENNE Joëlle, FERRE Jean-Paul, LAFFONT Patrick, MAYODON Alain, SANCHEZ Marc, SOLER Jean-Michel, TEQUI Christine, VIDAL André.

Excusés : BOIX Jean-Pierre, CLAIN Elisabeth, COMBRES Jean-Claude, GARNIER Alain, GONCALVES Daniel, LOUBET Christian, MAGDALOU Francis, MARETTE Louis, METGE Alain, PORTET Thierry, ROCHET Alain, SERRES Jean-Claude, VIEL Pierre ;

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : BLASQUEZ Jérôme

Considérant les lignes de trésorerie souscrites en vigueur actuellement :

	Crédit Mutuel (1)	Agence France Locale (2)
Montant	4.9 M€	4.9 M€
Index bancaire	Euribor 3Mois MM	Ester
Marge bancaire	0.60%	0.19%
Commissions diverses	3 000 € comm. d'engagement	2 450 € comm. d'engagement 0.05 % comm. de non utilisation

(1) Ligne de trésorerie active jusqu'au 14 décembre 2023

(2) Ligne de trésorerie active jusqu'au 28 juin 2024

Considérant qu'au 20 octobre 2023, la mobilisation de ces lignes de trésorerie était la suivante :

Titulaire contrat	Montant total (€)	Utilisation (€)	Disponibilités (€)
Crédit Mutuel	4 900 000,00	0.00	4 900 000.00
Agence France Locale	4 900 000.00	4 900 000.00	0.00
	9 800 000.00	4 900 000.00	4 900 000.00

Afin de renouveler les contrats de ligne de trésorerie arrivant à échéance, une consultation a été engagée auprès des banques (Agence France Locale, Société générale, Caisse d'Epargne, la Banque Postale, Banque Populaire, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) le 14 décembre 2023.

L'offre retenue après analyse financière est celle de l'Agence France Locale.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite attribution

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente à souscrire la ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale qui a fourni l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

